



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événements se préparent; je suis en *Vedette*: vous ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ; je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 23 Juin 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Bruxelles, le 7 juin. — Le 8 de ce mois, est le jour fixé, à ce que l'on assure, pour commencer le bombardement de Valenciennes. Jusqu'alors le travail des batteries nécessaires est poussé avec vigueur. Un nombre considérable de gens de la campagne se rend sans discontinuer à l'armée, pour y relever les ouvriers dont le temps du travail est expiré. Le 4 on a commencé à élever une des batteries les plus importantes en face de Valenciennes. Plus de 1000 paysans y furent employés, protégés par un corps considérable. L'ennemi, qui pouvoit aisément calculer l'avantage que nous retirerions de cet ouvrage, et le préjudice qui en résulteroit pour lui-même, fit un feu très-vif sur nos travailleurs mais sans causer beaucoup de mal. Il n'y eut que 21 des nôtres de tués, un officier de l'état major et un enseigne de Hohenlohe, grièvement blessés. Nous attendons 8000 Hessois qui doivent arriver au premier jour, et un renfort de notre armée de réserve, qui nous est d'autant plus nécessaire, que notre grande armée a été considérablement affoiblie par le cordon qu'on a été obligé de tirer le long des frontières pour protéger nos états.

Dumourier est parti pour l'Angleterre.

Des troupes françaises, au nombre de plus de trois mille hommes de cavalerie et de gardes nationaux, ont fait dernièrement une incursion dans la principauté de Chimay, où ils ont enlevé au-delà de cent chariots chargés de toutes sortes de munitions de bouche. Plusieurs bourgeois ayant voulu s'y opposer, ont tous été tués.

FRANCE.

De Marseille, le 13 Juin. — Hier à 5 heures après midi, les bataillons de gardes nationales prirent les armes et chacun se rendit dans son quartier. Les officiers municipaux étonnés de ce mouvement, firent appeler le commandant, et lui en demandèrent le sujet. Celui-ci répondit que tels étoient ses ordres, et qu'il ne pouvoit les communiquer. A 8 heures une députation nombreuse du comité général se rendit à la municipalité. Le président harangua les officiers municipaux, leur déclara qu'ils avoient perdu la confiance du peuple, et les requit d'évacuer. Ils rendirent les clefs et se retirèrent. Ils ont été remplacés provisoirement par les présidents des sections.

Le tout se passa sans désordre. L'arsenal,

les poudres, les forts et tous les autres postes, avoient été occupés au même instant.

Onze députés de Lyon se trouvant à la section six pendant cette opération, offrirent de partager les dangers, s'il y en avoit. On leur donna des cartes de section, et on les arma.

Paris. — Le conseil général, après avoir entendu une députation du club des cordeliers, arrête que le département sera invité d'engager les communes avoisinantes et les corps constitués à se réunir, dimanche prochain, et dans l'ordre qui sera indiqué, à l'effet de se transporter à la convention nationale, conjointement avec les 48 sections et les sociétés populaires, pour la féliciter d'avoir enfin achevé une constitution véritablement républicaine, qui assurera la paix et la félicité publiques; et ensuite se rendre au champ de la fédération pour y jurer de maintenir l'égalité, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, l'unité de la république, et le maintien des droits imprescriptibles de l'homme.

§ Toutes les communications dans la partie du Nord sont interceptées. On ne reçoit plus de nouvelles, ni de Valenciennes, ni de Condé et ce sont les papiers étrangers qui nous instruisent de ce qui se passe en France. (Voyez l'article de Bruxelles.)

§ A peine la constitution est-elle achevée, qu'on se perimet déjà des brocards. L'un l'appelle la *Constitution Bentabole*, l'autre la *Constitution in-promptu*; celui-ci une *Table de matières*, celui-là une *Constitution en style lapidure*; mais tels défauts qu'elle puisse avoir, il faut s'y attacher sous peine de voir bientôt la république dans un état complet de dissolution. On pense qu'il va bientôt être convoqué des assemblées primaires pour recevoir cette constitution, et nommer une autre convention. Alors tous les esprits pourroient se rallier à cette nouvelle arche de la liberté, le calme et l'union renâître dans tout l'empire, en faisant cesser les factions.

§ Le vice-amiral Morad de Galles a réuni sous son pavillon, tant des ports de Brest que de ceux de Rochefort et de l'Orient, 25 vaisseaux de ligne, dont 3 à trois ponts, cinq de 80 canons, et dix-sept de 74, avec un nombre proportionné de frégates.

Il est parti avec une force imposante, et à une hauteur fixée, 12 vaisseaux de cette escadre avec quelques frégates, seront expédiés pour l'Inde, sous le commandement du contre-amiral Kerguelen, et le vice-amiral Morard de Galles fera route pour les Antibes avec le reste de l'escadre.

Les matelots ont prêté le serment entre les mains des autorités constituées, et sont dans les meilleures dispositions de combattre les ennemis de la république française, une et indivisible.

§ La grande majorité des sections s'étoit réunie, même au premier tour de scrutin, pour nommer *Raffet* à la place de commandant-général de la force armée de Paris; et ce vœu, dit la *Gazette de l'Europe*, prouvera aux départements, mieux que toute espèce d'adresse, mieux que toute espèce d'écrivain prétendu véridique, quel est le véritable esprit de Paris. Mais le parti à qui *Raffet* ne convieat pas, met tout en œuvre pour empêcher qu'il ne soit proclamé. Marat dans sa feuille d'hier, assure que le choix de *Raffet* n'a été désigné que parce qu'on veut exécuter un complot, dont l'objet est d'enlever du Temple, la femme et le fils de Louis Capet. *L'Ami du Peuple* ajoute que « ce sieur *Raffet* est le même qui, par ordre, de la commission des 12, environna la convention d'une force armée destinée à massacrer la montagne. « D'après cette dénonciation, il est vraisemblable que les patriotes ne penseront plus à choisir un tel homme pour commandant-général.

§ En rendant compte du jugement rendu contre les douze qui ont été exécutés, nous avons oublié de citer les discours qu'ont tenu deux d'entr'eux, et que citent le *Scrutateur* et l'*Observateur de l'Europe*. Ils donneront une idée du fanatisme de ces malheureux:

Le vieillard Laguiomarais, ayant entendu prononcer son jugement, a dit à ses enfans: ma foi vous est connue; eh bien, que mon sang circule dans vos veines, que la monarchie soit l'arche sacrée autour de laquelle se rallient vos sermens; suivez les leçons que vous a données votre mère; ne déshonorez pas mon nom: nous allons mourir, mais notre sang, au lieu d'arroser l'arbre de la liberté, ne fera que le sécher.

S'adressant ensuite aux jurés avec une fermeté que pouvoit seul lui inspirer le fanatisme excessif pour ses opinions, il leur a dit : vous, jurés, qui venez de prononcer sur notre sort, le tems n'est pas éloigné, où vos têtes rouleront sur l'échafaud; vous nous assassinez; mais le Dieu que nous respectons tous, nous vengera, *vive le roi*. Prenez garde sur-tout que les révoltés de la Vendée, qui ont beaucoup d'otages, ne les immolent à leur fureur, quand ils sauront que leurs frères sont morts à Paris.

Son épouse a dit au peuple : on s'égare, des ambitieux se servent de toi pour s'élever aux faites des honneurs; mais, prends-y garde, le règne du crime ne sera pas de longue durée. Se tournant vers sa famille : mes enfans, a-t-elle ajouté : vous avez entendu votre père, nos mânes ne rongent pas, sans doute, de vos infidélités aux loix et à la religion de nos pères; nous allons mourir, mais ce sera pour noire patrie. Martyrs de nos opinions, l'approche de la mort ne nous effraye pas. Tous les accusés se sont aussi-tôt embrassés et fait les adieux les plus touchans.

Conseil-général de la Commune.

§ Sur la proposition faite par les administrateurs de police, de transférer au temple dans l'appartement de Louis-Capet, les prisonniers de guerre détenus à l'Abbaye, le conseil est passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que cela regarde le ministre de l'intérieur, et que la commune n'est pas garante des otages de la république.

§ Le conseil général, après avoir long-tems discuté sur son arrêté précédemment pris au sujet des cartes de sûreté, y a ajouté cet article : *Le défaut de justification des quittances de contributions ne peut motiver le refus des cartes de sûreté.*

§ Les administrateurs de l'Opéra sont venus se plaindre de ce que les journaux s'étoient permis d'ajouter à l'arrêté qui les concerne des *considérans* fort injurieux, et qu'ils ne méritoient pas; ils ont donné la liste des pièces patriotiques qu'ils n'ont cessé de jouer à dessein de propager l'esprit révolutionnaire. Ils ont prouvé que souvent ils avoient mis sur la scène les plus beaux traits de civisme et de patriotisme

et que par là ils avoient contribué par leur part au bien public, sans s'être jamais dispensé des devoirs que la loi impose à tout bon citoyen. Un membre a persisté à dire que l'administration de l'Opéra étoit composée d'aristocrates. De grands débats se sont élevés à ce sujet.

Mais Apollon et les neuf sœurs
Ayant trouvé peu d'amateurs,
L'opéra fut mis hors de cour,
Et l'on reprit l'ordre du jour.

Lettre du citoyen Égalité à la convention nationale.

Au Fort-St.-Jean à Marseille, le 3 juin.

CITOYENS,

« J'attendois patiemment ce que vous prononcerez à mon égard, d'après l'interrogatoire que j'ai subi. Mais au moment où je me flattois de voir arriver cette décision, que la certitude de mon innocence me faisoit désirer vivement, j'ai été resserré beaucoup plus, et puis transféré au Fort-St.-Jean, où je suis depuis le 27 mai, dans une prison très-froide, sans recevoir de nouvelles de personnes, sans personne à moi, pour nous servir mon fils et moi; car on a fait partir nos domestiques, qui étoient venus ici avec un passe-port de votre comité de salut public, sans que j'aie pu les voir ni leur parler. Cette dure détention vient sûrement, de ce que votre décret, qui ordonne notre translation à Marseille, et que nous soyons tenus en état d'arrestation, a été mal compris et interprété trop durement. Je vous prie, citoyens mes collègues, de vouloir bien rendre un décret, qui ne laisse pas dans l'incertitude de ce qu'ils ont à faire, et dans la crainte de compromettre leur responsabilité, les citoyens à la garde desquels vous m'avez confié. En attendant que vous me rendiez la justice que je mérite, par mon attachement sans borne à la république, ma conduite dans toute la révolution, et que vous me rendiez entièrement la liberté, que je n'ai jamais employée, et n'emploierai jamais que pour servir ma patrie et tenir les sermens que je lui ai faits, je vous demande avec instance, citoyens collègues, que votre décret, s'il ne m'accorde pas la liberté toute entière, porte clairement la permission de communiquer avec les personnages que je désirerai, et l'ordre de ne pas me renfermer dans une prison, de me laisser libre de

me promener et de prendre l'air, chose absolument nécessaire à ma santé, fort dérangée par les peines morales et phisiques que j'ai éprouvées depuis quelque tems.

Signé, L. P. JOSEPH ÉGALITÉ.

§ La section de l'homme-armé ci-devant du marais, propose pour déjouer les accapareurs de viande, d'instituer un *Carême civique*, cet arrêté sera communiqué aux 48 sections.

§ Les commissaires de la commune de Paris à Tours lui mandent que la position de l'armée n'est plus aussi alarmante. Elle reçoit tous les jours du canon et de la cavalerie, elle espère être bientôt en état de repousser l'ennemi.

§ La section de l'unité a mis en usage le mode prescrit par la constitution pour les élections; elle a nommé le commandant à voix haute et au scrutin fermé.

§ On dit que Tours est pris.

CONVENTION NATIONALE.
(Présidence du citoyen Collot d'Herbois.)

Séance du samedi 22 Juin.

Le département de la Mayenne se déclarant comme ceux du Calvados, de l'Eure et de la Gironde avoit pris le 8 juin un arrêté portant qu'ils regardoient comme nuls les décrets rendus depuis le 30 mai; mais le 13 ils ont cassé leur arrêté pour ne pas rompre l'unité et l'indivisibilité de la république, ils se bornent aujourd'hui à demander la revision de ces décrets.

La ville de Mortagne écrit qu'elle manque de subsistances. Les troupes qui y ont passé, ont tout consommé. Elle risque d'être livrée aux horreurs de la famine.

Un décret annule la nomination des officiers de la garde nationale d'Amiens, que le comité dénonce comme des intrigans, et ordonne qu'ils seront remplacés par ceux qui occupoient les grades depuis un an.

Des citoyens de Cahors adhèrent à tous les décrets rendus depuis le 30 mai, et protestent

de leur attachement à la cause de la liberté.

On décrète qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Maulde ci-devant notre ambassadeur à la Haye.

Un décret enjoint au ministre de la guerre de nommer des commis spécialement chargés de faire parvenir aux prisonniers de guerre les secours que leurs familles voudroient leur faire passer.

Un député extraordinaire de Nantes vient apprendre la déplorable situation où se trouve cette ville. Saurmur a été enlevé par les rebelles, Angers abandonné, Nantes est assiégé, les sociétés populaires et les corps administratifs demandent que toute la France se lève en même tems pour chasser les rebelles. Un membre annonce que 30 mille hommes assiègent cette ville à l'ouest, et que 50 mille la tiennent bloquée à l'est; si cette ville tombe au pouvoir des révoltés, la Bretagne est perdue; il est très facile de couper les vivres à cette ville, qui n'est alimentée que par celle de Paimbœuf.

Lequinio annonce que les nouvelles qui sont arrivées hier au soir sont encore plus désastreuses, que celles qu'on vient d'entendre; aussitôt plusieurs voix s'élèvent, il faut faire sonner le tocsin dans toute la république, que d'excellens patriotes soient nommés pour faire sonner le tocsin général. Thuriot plus calme, croit que cette mesure irréfléchie porteroit le dernier coup à la liberté publique.

Barrère lit une lettre de Choudieu en date du 18 juin qui annonce que 25 mille hommes dont 15 mille bien disciplinés, vont combattre sous Biron, sont à Niort; qu'il ne faut pas se désespérer; qu'Angers s'est rendu lâchement. Mais *ou ça ira*, ou nous périrons.

Barrère ajoute que le comité n'a rien négligé pour aller au secours des villes attaquées par les rebelles. 12 mille hommes offerts par la municipalité de Metz ont été acceptés et vont être portés en poste jusqu'à Nantes.

On rend un décret qui tend à arrêter les désertions.